

# Parc national de la Réunion

## Orientation 10: Conforter une dynamique de développement économique et social porteur d'identité

[...]

- **Mesure X.2 – Favoriser les initiatives et le développement d'activités économiques**

Outre les activités agricoles, le territoire des Hauts se caractérise également par un tissu économique riche de nombreux petits entrepreneurs (TPE et PME) intervenant dans divers domaines d'activités. L'esprit d'entreprendre est très présent sur ces territoires mais c'est une dynamique qui reste fragile. Les champs d'activités couvrent des domaines allant de l'artisanat aux services à la personne, en passant par les activités touristiques ou encore les activités commerciales, la petite restauration, etc. Le panel varie selon les territoires et les bassins de vie.

Conformément aux prescriptions du SAR, ces activités doivent s'inscrire au sein des agglomérations existantes (bourgs de proximité, multi-sites ou villes relais) et participer à la structuration des bassins de vie, dans l'optique de conforter une population active dans les Hauts.

Elles doivent être cohérentes avec la stratégie économique régionale qui repose sur trois piliers :

- la solidarité et la cohésion territoriale, consistant à encourager les territoires à valoriser leurs atouts et leurs spécificités.
- l'excellence, en rendant possible le développement de filières telles que l'agronutrition, le tourisme, les énergies renouvelables, les technologies de l'information et de la télécommunication.
- l'ouverture, en s'appuyant sur les infrastructures de transports et de desserte favorables au développement de l'attractivité des territoires.

Le territoire des Hauts recèle des potentiels lui permettant de s'inscrire dans la stratégie économique régionale. Il convient toutefois d'accompagner la mise en place des conditions favorables à leur expression, en veillant au respect des prescriptions du SAR en la matière.

Le tourisme rural apparaît comme un domaine phare, levier pour le développement économique de ces territoires. La vocation touristique de certains bourgs de proximité peut être une opportunité pour structurer le développement des activités d'hébergement et de restauration ou encore le développement d'activités de loisirs.

Par ailleurs, le développement démographique de certains bourgs et villes-relais offre un potentiel de développement pour les activités liées à l'économie résidentielle (services marchands, commerces et autres services de proximité). Il convient d'apporter une réponse aux besoins des habitants comme à ceux des visiteurs.

En cohérence avec les actions menées par ailleurs par les autres partenaires institutionnels, acteurs économiques ou autres, la charte :

- encourage la création d'activités s'appuyant sur la valorisation des atouts patrimoniaux des

# Parc national de la Réunion

territoires,

- veille au maintien et au développement d'un tissu économique de proximité adapté aux besoins des usagers,
- valorise les filières de production artisanales et touristiques et encourage le développement des activités (notamment les activités « de niche ») valorisant les savoir-faire traditionnels et les matériaux locaux,
- valorise les « savoir-faire » locaux, notamment par l'attribution de la marque collective « Parc national » aux produits ou services contribuant à la préservation des patrimoines naturels et culturels du territoire du parc.
- promeut la notoriété des productions locales à l'échelle de l'île et au-delà,
- encourage les démarches « solidaires » et les dynamiques collectives en lien avec la valorisation des atouts des territoires.

## **Acteurs opérationnels privilégiés**

- État, Région, Département, EPCI
- Chambres consulaires
- IRT, Offices du tourisme
- GAL, AD2R,
- Centres de formation professionnelle
- Entreprises, exploitants agricoles, associations, particuliers

## **Contributions attendues des communes**

- Favoriser l'installation de petites entreprises par la mise à disposition de foncier et d'immobilier d'accueil d'entreprises au sein des bourgs ou villes relais : zones d'activités, couveuses, pépinières, ateliers de transformation.
- Appuyer les initiatives locales en matière de création d'emplois.
- Organiser des lieux et des événements pour valoriser les productions artisanales locales : marchés, foires, fêtes, etc.
- Encourager le développement de circuits courts de valorisation des produits du terroir.

## **Contributions de l'établissement public du parc national**

- Accompagner les communes et autres acteurs dans leurs démarches et actions visant à bénéficier des retombées économiques générées par la fréquentation du coeur du parc national et de la « notoriété » issue de son inscription au Patrimoine mondial.
- Sensibiliser, informer et former les différents acteurs sur l'originalité des patrimoines.
- Mettre à disposition les données actualisées sur le patrimoine en vue de sa conservation et de sa valorisation.
- Valoriser les projets pilotes, innovants s'inscrivant dans une démarche environnementale exemplaire.
- Participer à la définition d'une stratégie de valorisation des activités et produits identitaires et/ou de pratiques favorables à la biodiversité et aux ressources naturelles, notamment en lien avec les itinéraires d'accès aux « Portes du parc » : attribution de la marque « Parc national » pour des produits et services (artisanaux, pratiques de loisirs...), valorisation des filières patrimoniales (valorisation des savoir-faire traditionnels)...

# Parc national de la Réunion

[...]

Page 122 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2875

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-11 11:59